

fois que j'ai connaissance qu'une semblable motion a été faite, et je crois que c'est mal reconnaître les services de Son Excellence pendant le temps qu'il a représenté le pays. La motion semble impliquer que l'honorable député a découvert quelque chose de mal de la part du gouverneur général, et dans son essence même c'est presque une insulte à la personne même à laquelle nous devons tant. Si l'honorable député de Northumberland ne retire pas sa motion, il me faudra demander aux honorables députés de la rejeter.

Après qu'il y eut en discussion à ce sujet, l'honorable député de Châteauguay (M. Holton), aujourd'hui défunt, proposa l'amendement suivant :

Qu'un ordre de cette Chambre soit émané, pour un rapport indiquant les dépenses du voyage de Son Excellence le gouverneur général au Manitoba, le dit rapport devant être semblable à celui qui est contenu dans les comptes publics en ce qui concerne le voyage de Son Excellence à la Colombie anglaise.

La Chambre adopta cet amendement. Or, c'est précisément la proposition que le chef actuel de la Chambre a faite lorsqu'il a parlé au sujet de la première motion, qu'un rapport contenant les renseignements fournis par les comptes publics fut déposé devant la Chambre si cela était jugé nécessaire. Je crois que les remarques de l'ancien chef du gouvernement s'appliquent avec autant de force aux motions faites ce soir, bien qu'elles ne s'appliquent peut-être pas à la motion, actuellement à l'étude. La motion d'alors avait trait à un article particulier de dépense, et cet article comprenait non seulement celui que nous sommes à discuter, mais encore d'autres articles semblables. L'ancien gouvernement s'oppose à cette motion, et je crois qu'une proportion considérable des honorables députés qui ont pris part à cette discussion ont appuyé ce gouvernement dans l'attitude qu'il a prise. Je sais très bien que l'honorable député qui est sur le point de répondre n'était pas ici, et conséquemment il ne se considère pas comme responsable, et il peut assumer un autre rôle.

M. DAVIES : Je ne puis croire que l'honorable ministre des douanes n'apprécie pas la différence entre la motion faite en 1878 et la motion maintenant devant la Chambre. La motion de 1878 demandait des détails sur certaines dépenses personnelles du gouverneur général, lors d'un voyage que je puis appeler un voyage officiel dans l'intérêt du pays en général ; et je crois que la réponse du chef du gouvernement était une réponse très appropriée dans les circonstances. Mais ici, nous avons le chef de la Chambre déclarant que les dépenses dont le détail est demandé sont des dépenses sous le contrôle direct du gouvernement du jour et pour lesquelles le gouvernement est directement responsable ; et je crois qu'après la discussion qui a eu lieu ce soir et les déclarations qui ont été faites des deux côtés de la Chambre, le gouvernement a bien tort de refuser de produire ces renseignements.

Il y a dans le pays un grand nombre de personnes qui, si ces renseignements sont refusés, s'imagineront qu'il y a quelque chose d'anormal dans les comptes publics. Je ne crois pas que personne en cette Chambre, et j'espère que personne en dehors de cette Chambre ne croira que Son Excellence est responsable en aucune manière de cette dépense. Ce n'est pas une dépense pour laquelle Son Excellence est responsable. C'est une dépense au sujet de laquelle il est allégué avec assez de bonne foi, qu'il y a quelques subalternes qui profitent des dépenses de Rideau Hall et de ses environs ; que le gouvernement se laisse exploiter, et qu'il y a beaucoup d'extravagance pour laquelle le gouverneur général et ses officiers immédiats ne sont pas directement responsables. En conséquence, je crois que la motion présentée par l'honorable député mérite une autre réponse que celle qui consiste à dire qu'elle exigera un peu de temps et de dépense pour la production des documents. Il est absurde de dire qu'il faudra fournir les noms de tous les ouvriers qui ont reçu quelque chose.

Tel n'est pas l'esprit de la motion. L'esprit de la motion a été expliqué avec exactitude par l'honorable député de Huron-Ouest (M. Cameron) et l'honorable député de Brant-Sud (M. Paterson), qui ont dit qu'elle demande en substance

les noms de ceux à qui l'argent a été payé. Nous avons entendu dire en cette Chambre et au dehors, qu'on emploie certains hommes inutilement, particulièrement dans les temps d'élection, non seulement sur les terrains de Rideau Hall, mais dans les jardins qui environnent l'édifice. Je suppose que le ministre des douanes se souvient que la question des dépenses se rattachant à ces terrains est venue devant le comité des comptes publics, et que la réponse ministérielle, lorsqu'on a parlé des extravagances constatées et reconnues de ce département, a été que les mêmes extravagances avaient été remarquées les années précédentes. Cela n'est pas une réponse et le pays n'acceptera pas cela comme une réponse. L'honorable ministre a dit qu'il ne serait pas nécessaire de produire quelques-uns des rapports demandés, et les motions qui s'y rapportaient n'ont pas été adoptées ; mais l'item dont il s'agit et l'item suivant demandé par l'honorable député de Holton (M. McCraney), sont importants, et j'espère qu'il insistera pour les avoir et que la Chambre les accordera. Je crois que le pays ne sera pas satisfait si cette motion n'est pas accordée.

M. MACKINTOSH : L'honorable député peut-il dire quelle somme on a dépensée sur les terrains à Ottawa ?

M. DAVIES : Je suis incapable de le dire maintenant, mais je sais très bien que le chiffre est considérable et que les députés des deux côtés en ont été surpris.

M. MACKINTOSH : Je sais que la question a été soulevée devant le comité des comptes publics. On a dit dans les journaux de l'opposition et devant le comité qu'on avait dépensé environ \$67,000 pour des réparations sur les terrains ; et lorsque l'enquête a eu lieu, il a été établi que cette somme couvre toutes les dépenses relatives à ces bâtisses, à Rideau Hall et aux autres obligations du gouvernement.

Quelques DÉPUTÉS : Non, non.

M. MACKINTOSH : J'étais là et j'ai entendu dire cela. Mon honorable ami semble être sous l'impression que Rideau Hall est dans la ville d'Ottawa. Je dois lui dire que ses notions géographiques le trompent, car cette résidence est dans le comté de l'honorable député de Russell ; et, par conséquent, si mon honorable ami croit que pour obtenir mon mandat je suis obligé d'obéir à ces petites exigences politiques qu'on suivait du temps des réformistes pour obéir à la doctrine des purs, il se trompe grandement. Cette dépense se fait dans le comté de Russell uniquement, et non pas dans le comté d'Ottawa.

M. WHITE (Cardwell) : Je propose :

Que tous les mots après "réparations," dans la troisième ligne, soient retranchés et remplacés par les suivants : "faisant la distinction entre les travaux faits par contrat et autrement ; aussi les noms des entrepreneurs lorsque les travaux ont été faits par contrat."

Je désire simplement éviter cette masse de détails que la motion, telle qu'elle est, exigerait. La seule objection qu'on puisse avoir à la production de ce rapport, repose sur le fait qu'on demande des documents qui remontent jusqu'à la confédération. Chaque année nous avons les comptes publics et le rapport de l'auditeur général, qui donne plus de détails que les comptes publics. Nous avons un comité des comptes publics, nommé par cette Chambre, lequel siège de temps à autres pour faire des recherches concernant les items qui ne sont pas assez détaillés ; ce comité a le pouvoir de faire comparaître les employés, et de se faire donner des renseignements nécessaires pour préparer un rapport au besoin.

Grâce à ce système, ces comptes sont scrutés d'année en année, et il me semble que cette idée de remonter à dix-neuf ans en arrière, à une époque comme celle-ci, et d'obtenir des détails au sujet desquels on a fait probablement ou au moins aurait dû faire des recherches, s'il y avait quelque chose dans les comptes qui indiquait des dépenses illégitimes, ou un mauvais emploi des deniers publics, — il me semble, dis-je, que cette idée ne peut mener à aucun résultat utile.

Dans la première partie de la session on a parlé des dépenses